

BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Synthèse des sujets traités lors des séances de janvier et février 2008

Depuis le dernier Conseil de Fondation du 17 décembre 2007, le Bureau s'est réuni à 5 reprises. Les nombreux sujets à traiter ont en effet nécessité la convocation de séances supplémentaires.

Changements dans la composition des organes de la FASE

Le Bureau a enregistré la désignation de M. Thomas Gremaud qui succède à M. Joël Sommer au Conseil de Fondation ainsi que dans diverses instances de la FASE, comme représentant du personnel.

Au niveau des Commission permanentes, les changements suivants sont enregistrés :

- Commission TSHM : M. Cédric Lambert, Conseiller administratif à Versoix, remplace Thierry Apothéloz
- Commission Centres : M. Thomas Gremaud remplace Mme Patricia Gaehwiler
- Commission Formation/Mobilité, M. Thomas Gremaud remplace M. Bastien Carillo

Révision des textes fondateurs

Désireux de saisir l'opportunité de la signature du nouveau contrat de prestations avec l'Etat qui nécessitera l'adoption d'autres textes législatifs comme la nouvelle loi de financement, le Bureau a procédé à un toilettage des statuts de la Fondation et propose ainsi d'y intégrer les dernières modifications qui n'avaient pas encore été apportées ainsi que les récentes dispositions relatives à la future loi de financement.

Contrat de prestations

Les travaux menés par le groupe d'élaboration du contrat de prestations sont arrivés à leur terme, et le Bureau s'est vu remettre la dernière version de ce document qui sera présenté au Conseil du 25 février en vue d'une adoption lors de la séance du 28 avril 2008.

Protocole FASE-Police et Disposition FASE sur les cas de dénonciation (devoir de fonction)

Le Bureau a également pris acte des dernières propositions d'amendements des partenaires et a accepté de les intégrer à la version finalisée du protocole FASE-Police comprenant également les dispositions relatives aux cas de dénonciation. Cette dernière version du protocole fera aussi l'objet d'une présentation au Conseil en vue d'une adoption finale le 28 avril 2008.

Allocations de ressources aux centres et dotations de postes

Pour faire suite aux mesures économiques étudiées par la commission des finances, le Bureau a demandé au Secrétaire général de préparer un mandat pour la mise en place d'une commission ad hoc qui planchera sur la question de l'allocation des ressources.

L'idée consisterait à définir une dotation équitable minimum pour chaque Centre, en prenant en compte les compléments de temps à mettre à disposition pour le développement de projets spécifiques qui pourraient impliquer le fait que certains professionnels travaillent dans un autre centre durant une année ou plus.

La dotation devrait non seulement être fonction de données quantitatives (nombre d'habitants...) mais aussi de données sociologiques (quartiers défavorisés, présence d'un REP...) afin de prendre en considération certaines priorités notamment liées aux jeunes en rupture de formation et à leur insertion.

Projet d'étude sur l'insertion des jeunes en rupture

Le Bureau a adopté le projet de mandat préparé par les Commissions Action-terrain en vue d'une étude sur la « contribution de la FASE en matière d'insertion des jeunes en rupture ». Sur cette base, le Secrétaire général consultera l'Institut d'études sociales afin d'examiner les possibilités de conduire gracieusement une telle étude.



Situation de Centres et du personnel

Le Bureau a été informé de la situation de différents Centres et notamment de celle de la Maison de quartier des Pâquis où un bilan de fonctionnement est en cours.

Plusieurs situations de collaborateurs traitées par le secteur des ressources humaines ont été soumises à l'examen du Bureau qui a procédé à des auditions.

Entretien avec les syndicats

Le Bureau a en outre reçu une délégation du personnel et des syndicats pour aborder certains points de procédures à clarifier et à introduire dans les textes de référence, tels que la CCT et la Charte cantonale.

Bilan des Commissions

Le Bureau a pris note des propositions complémentaires des différentes commissions concernant la suite de leurs travaux. Sur cette base, il a chargé le Secrétaire général de préparer un projet de mandat actualisé pour la suite du fonctionnement des commissions du Conseil de Fondation.

Séminaires Formation/Information 2008

Les séminaires de formation 2008 de la FASE seront centrés sur la **Mise en œuvre de la méthodologie de projet pour les actions d'animation** et sur les **Outils d'évaluation des actions des centres**. Ces sessions auront lieu en avril/mai et octobre/novembre 2008 en veillant à associer également les membres des comités de centres.

Interpellation urgente écrite de M. Stauffer

Le Bureau s'est penché sur l'interpellation urgente écrite, comportant des propos diffamatoires à l'encontre de la FASE, que M. Stauffer a adressée au Conseil d'Etat. Il a approuvé la réponse circonstanciée préparée par le secrétariat général à la demande de la Direction générale de l'Office de la jeunesse. Le Bureau sera attentif à la réponse qui sera apportée par le Conseil d'Etat et examinera si il y a lieu de prendre d'autres dispositions selon les développements de cette affaire.

TVA

Le Bureau a été informé que l'Administration fédérale des contributions a conclu ses investigations par une décision d'assujettissement de la FASE à la TVA qui devrait cependant être limité à un montant annuel relativement faible, portant uniquement sur les prestations effectuées, sur demande des centres, par du personnel administratif dont les traitements sont facturés par la FASE aux centres concernés. Un rétroactif portant sur les 5 dernières années devra être calculé.

Dès 2008 un nouveau système devra être mis en place par le SAFASE en lien direct avec les communes afin d'éviter cet assujettissement. En effet, les transactions entre les entités publiques sortent du champ de l'impôt.

Euro 2008

Le Bureau a pris connaissance des réflexions en cours au sujet de l'organisation d'événements thématiques destinée à mettre en valeur les principes de LaOla autour du respect entre le public, les joueurs et les arbitres de matches de foot, dans la perspective de l'Euro 2008.

Assemblées générales des Centres

Enfin, le Bureau a été avisé du fait que peu de membres du Conseil de Fondation se sont annoncés pour représenter la Fondation lors de ces assemblées. Leur présence est pourtant souhaitée afin d'explicitier les orientations issues des travaux du Conseil. Ce sera notamment le cas dans cette période de discussions autour du contrat de prestations.